



Pessac le 29 juin 2022

COMMUNIQUÉ

Le SNSPP-PATS prend acte de l'annulation de l'épreuve d'admission de l'examen professionnel de sergent organisée par le SDIS 66 suite à une tricherie manifeste à laquelle ont pris part un certain type de représentants du personnel. Ces membres du jury ont présenté une attitude évidemment incompatible avec l'éthique, l'honneur et la probité attendus de sapeurs-pompiers. Ces actes inqualifiables jettent l'opprobre sur tous les membres du jury et placent les candidats dans une situation matérielle et psychologique inadmissible.

Nous apportons notre soutien aux candidats et espérons qu'ils pourront terminer ce concours dans de bonnes conditions. Nous attendons que les auteurs de ces faits soient sanctionnés.

Trouvez vous acceptable que certains membres de jurys SP affichent leur appartenance syndicale ?

Oui: 8.33%

Non: 91.67%



Êtes vous fiers que les représentants du SNSPP-PATS ne se livrent pas à ces pratiques ?

Oui: 95.83%

Non: 4.17%

